

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

158664

Déclaration de Maladie : N° S19- 0007661

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9390

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAROUFI SAÏD

Date de naissance : 31.01.1965

Adresse : GHISI, Tousle 1, Apt 12, Présidence ouïfa Lissasfa

Tél. : 0611892093 Total des frais engagés : 1600.30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. MOUSSAOUI Karima**  
Spécialiste des Maladies et  
Chirurgie des Yeux  
237, Bd Abou Choaib Doukkali Etg.1  
Sidi Maârouf 4 Casa - Tel: 0522 828 812  
INPE: 091114546

Date de consultation : 25/03/2023

Nom et prénom du malade : N. A. R. A. S. A. N. O. I. R. R. E. Y. A. M. A. G. E. 2023

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Vitile de régurgitation et jauex de

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CA

Le : 12/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)
- Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)
- Adhésion et changement de statut : [adhésion@mupras.com](mailto:adhésion@mupras.com)

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/03/2023	CS	25000		DR. MOUSSAOUI Sidi Larbi
				Spécialiste des Malades de l'Odontologie Chirurgie des Yeux et de la Face 7 Bd Abou Chouib Doukkali Sidi Maâzour 4 Casablanca - Tel: 0522 87546

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA VALLEE Dr. Mohammed AIT REASRI Opération Lissauer 159c Lissauer Casablanca - Tel: 05 22 89 53 50 ICE: 00205204800037	25/03/23	30.30

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
PUR OPTIC Opticien et photométriste IKRAM GHOUAR Marijane Hay Hassani Boutique 30000 Casablanca - ICE: 002043933000193 INPE: 09 5021762	25/03/23	2	1	1	1	1000.00 DH

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS	DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE	CCEFFICIENT DES TRAVAUX	
				<b>H</b>		25533412 21433552 00000000 00000000
				<b>D</b>		00000000 00000000
				<b>G</b>		35533411 11433553
				<b>B</b>		

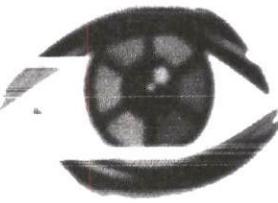
  

MONTANTS DES SOINS	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION	<b>[Création, remont, adjonction]</b>	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## Facture



**Facture N° :**  
 1046  
**Date :**  
 2023-03-25  
**Client :**  
 MARCHOUDI  
 RAYANE

PURE OPTIC

Tel

VS	SPH	CVL	AXF	ADD
VLD	0	-1.75	10	
VLG	-0.75	-2.50	165	

N°	Désignation	Qte	PUTTC	MT
1	ORG 1.5 AR	1	250.00	250.00
2	ORG 1.5 AR	1	250.00	250.00
3	MONTURE	1	500.00	500.00

TVA	20%	Total TVA	166.67
Total HT	833.33	Net à payer	1000.00

Arrêtée la présente facture à la somme :

mille Dirhams

Mode de paiement : ESPECE

PURE OPTIC --- opticmanagerpro@gmail.com  
 IF: 26112536 - ICE: 00204303300019 - RC411909 - TP:36092177- INPE:095021762 - CNSS:1138316

INPE: 095021762  
 CNSS: 1138316  
 ICE: 00204303300019  
 RC411909  
 TP:36092177  
 PURE OPTIC  
 Opticien Optométriste  
 IKRAM GHOUMLI  
 Marjane Hysse  
 Casablanca - ICE: 00204303300019

ايكومب  
Icomb®  
Lot: 28014  
Fab: 04  
Exp: 05  
PPV: 30 DH 30

saoui Karima  
s & Chirurgie des Yeux



الدكتورة موساوي كريمة

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

acoémulsification )  
3 voies Lacrymales  
contact-Strabisme  
graphie - Laser

جلالة بالليزر جراحة مسالك الدموع

العدسات اللاصقة - الليزر

راديو الشبكة - طب الحال

Casablanca, le 25/08/2013 الدار البيضاء؛ في:

Nouakchott Pray

lente plus AL  
D: (-2,75) 10

30.30  
PUR OPTIC  
Opticien Optométriste  
IKRAM GHOUARI  
Marjane Hay Hassani Boulque B10  
Casablanca - ICE: 002045983000019  
INPE: 095021762

PHARMACIE LA VALLEE  
Dr. Mohammed Amine ASSEF  
et Opération Lissasie Et 30000 Lissasfa  
CASABLANCA - Tel: 05 22 82 53 59  
ICE: 002052048000037

30.30

سيدي معروف الرابع (الرقة 15) شارع ابو شعيب الدكالي الطابق الأول

237, Bd - Abou Chouaib Doukkali - 1 Etage sidi maârouf IV (Rue 15)

الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.82.68.12

IF : 45304040 - ICE : 00184490000013 - INPE : 091114546

Dr. MOUSSAOUI Karima  
Spécialiste des Maladies  
et Chirurgie des Yeux  
et Chirurgie de la 1re Etage  
Abou Chouaib Doukkali - Tel: 05 22 82 68 12  
Sidi Maârouf - Tel: 05 22 82 68 12

